



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

incendies

Question écrite n° 56340

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la préparation de la campagne de lutte contre les feux de forêts. Le dispositif estival de protection des forêts mobilise d'importants moyens matériels et humains. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les moyens mis en place cette année, notamment en soutien aux sapeurs-pompiers locaux.

Texte de la réponse

La campagne « feux de forêts 2009 » s'est ouverte dans un contexte difficile à la fois en raison des conditions climatiques, asséchant les réserves superficielles des sols, notamment en Corse, mais aussi en raison des dégâts causés, lors de la tempête du mois de janvier dernier, au massif forestier landais, le volume des bois couchés accroissant sensiblement le potentiel calorifique combustible au sol. Afin de soutenir les moyens locaux, le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités locales a donc mobilisé un dispositif important comprenant : des éléments des formations militaires de la sécurité civile : 7 sections des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC), 1 détachement d'intervention hélicoptéré (DIH), 1 section d'appui et 2 détachements d'intervention retardant permettant l'utilisation de retardant par voie terrestre, soit 620 hommes ; 23 avions bombardiers d'eau, complétés par la mise en oeuvre, dans le prolongement de la présidence française de l'Union européenne, d'un module constitué de 2 avions amphibies mis en place à Bastia. Ces derniers appareils sont intervenus sur le théâtre opérationnel de l'Europe méridionale lors des incendies les plus importants qu'ont connus l'Italie, la Grèce et le Portugal et ont pu également apporter une capacité supplémentaire d'intervention aérienne en Corse lors des épisodes opérationnels les plus délicats. L'emploi de ces 2 avions, coordonné par le Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC), en liaison avec le centre de suivi et d'information (MIC) de la Commission européenne, a montré l'intérêt du développement d'une assistance mutuelle européenne (AME) destinée à améliorer la mobilisation des moyens de lutte contre les incendies de forêt dans les pays membres de l'Union européenne ; une dizaine de colonnes de renfort de sapeurs-pompiers relevant de services départementaux d'incendie et de secours hors des zones à risques ont été préconstituées à l'échelon des différentes zones de défense pour compléter à la demande du COGIC, les dispositifs locaux dans les zones particulièrement menacées par le risque d'incendie, à titre curatif ou prévisionnel en respectant strictement les normes de qualification des personnels concourant à ces détachements ; 300 militaires et 3 hélicoptères ont également été engagés pour assurer des missions d'observation ou de lutte en application d'un protocole conclu avec le ministère de la défense. Pour tenir compte de l'état du massif landais, qui pénalisait l'action des intervenants terrestres, 2 CL 415 ont été positionnés à Bordeaux-Mérignac afin de garantir l'engagement rapide des avions bombardiers d'eau dans ces secteurs rendus hautement vulnérables. Cette situation a élargi le champ d'action des aéronefs bombardiers d'eau, traditionnellement privilégié dans les départements méditerranéens et corses, mais les outils de prévision du danger feux ont permis de gérer cette situation en assurant, lorsque c'était nécessaire, les redéploiements de moyens utiles. Grâce au partenariat établi avec Météo France, la mise en oeuvre de mesures de prévention opérationnelles a été systématique en périodes de risques élevés. Les avions bombardiers d'eau ont assuré des

missions de guet aérien armé, les sections UIISC ont mené des opérations de quadrillage du terrain, les moyens militaires mis à disposition ou les colonnes de renfort de sapeurs-pompiers constituées à titre prévisionnel ont complété les actions mises en oeuvre localement par les sapeurs-pompiers et les agents forestiers sous l'égide des préfets. La mobilisation de ce dispositif s'est accompagnée du renforcement de l'action de la police et de la gendarmerie qui s'est inscrite dans une coopération renforcée avec les sapeurs-pompiers et les agents forestiers au sein de cellules pluridisciplinaires de recherche des causes et a permis de repérer près d'une centaine d'auteurs d'incendie. Les mesures ainsi développées cet été ont été efficaces, puisque 8 450 ha ont été touchés par le feu pendant cette période dans les départements méditerranéens. Cette surface représente moins de 60 % de la moyenne établie sur les dix dernières années. Dans le massif landais, 330 ha ont été touchés contre une moyenne de 400 hectares.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56340

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7354

Réponse publiée le : 5 janvier 2010, page 151